



Syndicat National de l'Administration Scolaire,  
Universitaire et des Bibliothèques  
---  
Fédération syndicale unitaire

## Groupe de travail sur la gestion des ITRF A et B – Liste d'aptitude 2019

Cette réunion préparatoire aux CAPN des ITRF (Catégorie A et B) était présidée par M. COMTE, Secrétaire général de l'académie adjoint, Directeur des Ressources Humaines. Il était assisté de Mme OZENNE, Chef de la DLSA, M. KUNCZE, Chef de la DPAAE, Madame SLOBODIANUK, Chef de bureau DPAAE3, Madame ONODI, gestionnaire des ITRF, Monsieur ARMAND, IEN-ET/EG et Mme LONGO, Faisant fonction IA-IPR.

Siégeaient au titre de la représentation syndicale Mmes FAVRY et CANTALUPPI-HARLE, M. TAVENETAT (SNPTES), Mme HERBETTE (CFDT) et, pour le SNASUB-FSU, M. DESTREZ.

### Remarques d'ordre général

Dans la lecture des dossiers, les élus du SNASUB-FSU ont accordé autant d'importance à la qualité du dossier (rapport d'aptitude professionnelle, rapport d'activité de l'agent) qu'à la qualité du parcours professionnel des agents, l'expérience professionnelle (ancienneté dans le grade), la formation, la technicité et les responsabilités (encadrement de personnel).

Pour cette raison, vos élus souhaitent souligner l'importance que peut avoir la rédaction du rapport d'activité : un rapport d'activité rédigé, expliquant l'évolution et la montée en puissance de la complexité des missions de l'agent est préférable à une longue énumération, ce qui fut malheureusement le cas dans bon nombre des dossiers écartés. Par ailleurs, quelques dossiers ont été écartés pour des raisons de forme : documents parasites annexés au dossier, rapport d'activité en dehors du feuillet destiné à cet effet. Il est donc primordial de se limiter aux pièces du dossier à fournir. Le soin apporté à l'organigramme fonctionnel avec un positionnement précis de l'agent est également très important.

D'autre part, le rapport d'aptitude professionnelle oriente très fortement le choix de l'administration académique ; il devient le seul point de repère au niveau national au regard de la masse des dossiers à traiter en CAPN. Il est donc primordial de veiller à la qualité de ce dernier et ne pas hésiter à demander une réécriture au besoin et s'assurer qu'une mention explicite du soutien de la hiérarchie soit présente (Ex. : « vivement recommandé », « très fortement soutenu » ...).

Il est donc nécessaire de préparer son dossier bien en amont de la date limite de dépôt voire en anticipant la période de dépôt puisque les délais sont souvent très courts. Cela vous laissera le temps d'être éventuellement assisté si vous n'avez pas les connaissances bureautiques nécessaires, de le faire relire par des proches ou des collègues afin d'avoir un point de vue extérieur, d'obtenir les informations qui pourraient vous sembler obscures (les différentes anciennetés par exemple).

### Résumé de la réunion

Suite à l'interpellation de l'administration par le SNASUB-FSU, M. COMTE a indiqué que les modalités de consultation des dossiers de candidature seraient revues afin de permettre une lecture « plus qualitative ». Au regard du nombre croissant de dossiers reçus, la lecture sur une seule journée se révélant de plus en plus ardue. Plusieurs demi-journées seront désormais proposées. Le SNASUB-FSU a regretté que le ministère, à quelques jours de la clôture des remontées académiques, n'est **toujours pas communiqué les possibilités de promotion pour 2019**, nous obligeant à travailler « à l'aveugle ». Le SNASUB-FSU a également signalé un décalage entre le nombre de dossiers affichés et ceux proposés à la lecture : ce dossier de catégorie C a été lu en séance par les organisations syndicales et les corps d'inspection.

**M. COMTE a expliqué la démarche de l'administration quant à ses propositions** : il a indiqué vouloir réduire l'écart grandissant entre la structure des emplois implantés par le ministère et la structure des emplois réellement déployés dans notre académie. Cette situation étant héritée des campagnes de promotion précédentes à enveloppe budgétaire constante, il ne peut en être autrement. Le SNASUB-FSU a clairement rejeté ce préalable budgétaire pour l'élaboration des listes de candidats présentés et exprimé avec force le droit à la carrière et à la promotion des agents. **Cette position a été rappelée tout au long du groupe de travail qui a duré 2h30**. Nous avons donc défendu des promotions non pas sur les possibilités d'implantation mais sur la qualité des dossiers.

**Concernant les Techniciens**, aucune proposition en services (rectorat et DSDEN) n'aurait été retenue pour la liste d'aptitude des techniciens si nous avions suivi les propositions de l'administration. La discussion a été très longue et argumentée avant que M.

COMTE ne concède d'intégrer un agent en service, alors même que celui-ci était présent dans la liste des propositions transmise préalablement par l'administration. Une 5<sup>ème</sup> proposition a été catégoriquement refusée.

**Concernant les ASI**, M. COMTE a indiqué qu'aucun support n'existait en EPLE pour proposer un candidat et les encourage à se tourner vers le supérieur. Belle perspective pour ces collègues et la certitude de voir les meilleurs éléments quitter l'Education nationale...Il a également refusé d'envoyer plus d'un dossier malgré la qualité reconnue de certains autres, choix que nous avons regretté.

**Concernant les IGE**, le SNASUB-FSU s'est étonné avec force de l'absence de proposition au regard du dossier de qualité présenté : M. COMTE a reconnu cette qualité mais objecté l'absence de support. Le SNASUB-FSU a contredit ce point puisque 3 concours IGE sont demandés à l'ouverture en 2019 : nous avons rappelé **la prééminence de la promotion sur le recrutement** et avons demandé avec insistance l'envoi du dossier présenté. A l'arbitrage de M. VIAL, secrétaire général d'académie, nous avons essuyé un refus le 4 février 2019. Le SNASUB-FSU a porté cette situation inacceptable à la connaissance de Mme la rectrice : elle a reconnu le bienfondé de notre requête le 6 février 2019, **l'unique dossier IGE sera donc envoyé et étudié à la CAPN de juin 2019.**

**Concernant les IGR**, administration et syndicats ont unanimement reconnu que le dossier présenté n'avait pas la qualité attendue pour une liste d'aptitude en IGR. Aucune proposition n'a donc été faite.

### Résultats du groupe de travail

<b>TECH (en 2018 : 295 possibilités, 5 propositions, 2 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	Non communiqué
Nombre d'agents éligibles	312 (43 dossiers reçus)
Nombre de propositions	4

#### Détail des propositions :

1. Sylvie FORTIN (A)
2. Christèle RODINGER (A)
3. Marie-Claire DANTEN (E)
4. Farid ATTARY (B)

LE SNASUB-FSU avait proposé, dans cet ordre, pour bloquer l'orientation budgétaire de l'administration :

- Marie-Claire DANTEN (E)
- Christèle RODINGER (A)
- Florence JOUARD (E)
- Sylvie FORTIN (A)
- Gilles MARIE (G)

<b>ASI (en 2018 : 162 possibilités, 2 propositions, 1 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	Non communiqué
Nombre d'agents éligibles	30 (13 dossiers reçus)
Nombre de propositions	1

#### Détail des propositions :

1. Thomas GRATTON (E)

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- Malika BERRAI (A)
- Thomas GRATTON (E)
- Salah Yahiaoui (E)

<b>IGE (en 2018 : 170 possibilités, 0 proposition, 0 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	Non communiqué
Nombre d'agents éligibles	2 (1 dossier reçu)
Nombre de propositions	1 (à l'arbitrage du SG)

#### Détail des propositions :

1. Christophe DEBUREAUX (E) **sur arbitrage de Mme la rectrice**

LE SNASUB-FSU avait proposé, sans ordre de priorité :

- Christophe DEBUREAUX (E)

<b>IGR (en 2018 : 31 possibilités, 1 proposition, 1 promu)</b>	
Nombre de possibilités nationales	Non communiqué
Nombre d'agents éligibles	17 (1 dossier reçu)
Nombre de propositions	0

Les commissions administratives paritaires Nationales concernées seront consultées aux dates suivantes :

- ASI : 22 mai 2019
- TECH : 23 mai 2019
- IGE : 12 juin 2019
- IGR : 21 juin 2019

**SNASUB - FSU**

9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone / Fax : 03.22.72.95.02

Courrier électronique : [snasub.amiens@orange.fr](mailto:snasub.amiens@orange.fr)

Site internet : <http://snasub-amiens.fr/>